



Annexe n°1

NOTE DE PRESENTATION DES BUDGETS 2022

LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Le contexte d'élaboration du budget primitif principal 2022 est marqué notamment par la crise sanitaire et économique, ce qui incite à la plus grande prudence dans les prévisions budgétaires.

Afin de maintenir des équilibres financiers satisfaisants, il convient de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le budget primitif 2022 se caractérise par :

- la stabilité des taux d'imposition,
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- le maintien de niveaux d'épargne satisfaisants,
- la maîtrise de l'endettement,

Ce budget primitif 2022 est marqué par la mise en œuvre de la nomenclature M57, ce changement s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation du Compte Financier Unique qui fusionnera lors de la clôture de l'exercice le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable.

Les principales nouveautés induites par le passage à la norme comptable M57 sont :

- La production de nouveaux états financiers (compte financier unique avec notamment des éléments patrimoniaux),
- Une nomenclature par nature plus développée (comptes détaillés jusqu'à 8 chiffres contre 5 avec la M14),
- Une nomenclature par fonction qui évolue pour reclasser l'ensemble des fonctions, sous-fonctions et rubriques des communes, EPCI, départements et régions (référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable),
- Des règles plus contraignantes en matière d'amortissement (amortissement au prorata-temporis),

1) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont notamment constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	CA 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	2 092 300,00	1 899 652,99	2 296 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 085 000,00	3 941 933,19	4 100 000,00
014	Atténuations de produits	23 488,00	23 488,00	21 643,00
022	Dépenses imprévues	250 000,00		
023	Virement à la section d'investissement	900 000,00		993 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	176 100,00	310 962,22	240 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 482 284,91	1 356 263,04	1 676 873,00
66	Charges financières	109 900,00	108 696,66	345 684,00
67	Charges spécifiques (exceptionnelles)	5 000,00	1 173,42	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	129 706,00	129 706,00	16 000,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 253 778,91	7 771 875,52	9 695 000,00

► Les charges à caractère général (chapitre 011) : 2 296 800 €

Prévues en nette augmentation par rapport à 2021, ce sont les comptes liés à l'énergie et au gaz qui ont été provisionnés au regard du contexte international.

Le compte lié à l'électricité est crédité à hauteur de 320 000 € comme l'année passée même si la consommation n'avait atteint que 187 721.35 €. Quant au compte lié au gaz, il est prévu à 250 000 € en 2022 contre 135 000 € en 2021 (+ 115 000 €).

Le compte 611 est prévu à hauteur de 145 000 € (141 537 € de réalisé en 2021 pour 124 500 € de prévu) car il y a encore des vérifications techniques et électriques de matériels à réaliser, et une étude en cours sur l'école La Varende.

Le compte 61551 est aussi prévu avec 30 000 € de plus car de gros matériels (tractopelle, balayeuse) sont vieillissants.

► Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) : 4 100 000 €

Les efforts de maîtrise de la masse salariale entrepris depuis 2018 seront maintenus. Pour y parvenir, les leviers suivants sont mis en œuvre :

- La poursuite de la réorganisation au long cours des services municipaux destinée à adapter leur fonctionnement aux enjeux actuels,
- Allocations de moyens techniques et modernisation des matériels;
- L'optimisation progressive de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour adapter la stratégie des ressources humaines aux besoins de service de la commune et aux évolutions techniques (adaptation des postes, mise en place d'un plan de formation professionnelle...)
- Recrutement de deux saisonniers pour pallier à l'arrêt des produits phytosanitaires et dans l'attente du plein effet des solutions de long terme (aménagement des cimetières...)

A noter, le gouvernement a annoncé le dégel du point d'indice des fonctionnaires en juillet « afin de permettre la prise en compte de l'inflation ».

► Atténuations de produits (chapitre 014) : 21 643 €

Il s'agit essentiellement d'un reversement de fiscalité opéré au bénéfice de Saint-Pierre du Regard pour un montant de 13 143 € et de dégrèvement fiscaux (jeunes agriculteurs et logements vacants).

► **Virement à la section d'investissement (chapitre 023) : 993 000 €**

Les chapitres 021 " Virement de la section de fonctionnement " et 023 " Virement à la section d'investissement " permettent de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

Il s'agit là d'un autofinancement pour les investissements.

► **Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) : 240 000 €**

Il s'agit d'une somme prévue pour les amortissements des immobilisations. Cette somme est aussi considérée comme un financement complémentaire des investissements car le même montant se retrouve en recette d'investissement.

► **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 1 676 873 €**

Ce poste regroupe les indemnités des élus, différentes subventions et participations que verse la commune aux associations, au SDIS, au SDEC, au SIRTOM, au Sacré Cœur, au CCAS, aux budgets annexes ..

A titre d'exemple :

- versement pour l'équilibre du budget du Centre Aquatique : 508 000 €
- versement de la subvention au CCAS : 226 350 €

Au compte 65822, figure une écriture qui couvre les déficits des budgets de lotissements :

Budget Lotissement Condé : 8 910.69 €

Budget Lotissement Le Perreux 84 230.24 €

Budget Lotissement Route des Isles : 54 099.75 €

La liste des subventions aux associations :

Subventions de fonctionnement

Service	Associations	Voté en 2021	Demande 2022	Proposition 2022
Animation/Loisirs	Les 4 Petits Boutons		200 €	200 €
Animation/Loisirs	Comité des Fêtes (Condé sur Noireau)	1 500 €	2 500 €	1 500 €
Animation/Loisirs	Comité des Fêtes (St Germain)		400 €	200 €
Animation/Loisirs	Comité Jumelage Elsenfeld	500 €	1 200 €	1 200 €
Animation/Loisirs	Comité Jumelage Ross-on-Wye	1 000 €	1 500 €	1 200 €
Animation/Loisirs	Société de chasse de Lénault		400 €	200 €
Animation/Loisirs	Société de chasse "La Germainoise" (St Germain)	200 €	400 €	200 €
Animation/Loisirs	Société de chasse de Saint Pierre la Vieille	200 €	800 €	200 €
Animation/Loisirs	Rétro Auto Passion		500 €	300 €
Animation/Loisirs	TOTAL	3 400 €	7 900 €	5 200 €
Commémoration	AC Médailleurs Militaires	300 €	300 €	200 €
Commémoration	ACPG	200 €	400 €	300 €
Commémoration	Anciens Combattants (St Germain)	100 €	200 €	200 €
Commémoration	FNACA	400 €	400 €	350 €
Commémoration	Souvenir Français	100 €	400 €	400 €
Commémoration	TOTAL	1 100 €	1 700 €	1 450 €
Culture	Club Photo Condé	200 €	600 €	200 €
Culture	Harmonie Fanfare Ecole de Vassy		5 978 €	5 000 €

Culture	Madrigal (le)	100 €		
Culture	Musicales du Bocage (les)	500 €	600 €	300 €
Culture	UBAC	500 €	900 €	700 €
Culture	TOTAL	1 300 €	8 078 €	6 200 €
Personnes âgées	Amis des Cheveux Blancs (les)	2 500 €	2 500 €	1 500 €
Personnes âgées	Cercle Retraités de Normandie	200 €	600 €	400 €
Personnes âgées	Club de l'Amitié (St Germain)	600 €	4 500 €	3 100 €
Personnes âgées	Club Vermeil (St Pierre)	200 €		
Personnes âgées	Loisirs Anciens (EHPAD)		800 €	300 €
Personnes âgées	TOTAL	3 500 €	8 400 €	5 300 €
Sport	Adélie Plongée	600 €	1 000 €	1 000 €
Sport	Amicale des Sapeurs Pompiers - Section JSP	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Sport	ASC Pétruvienne	500 €	500 €	500 €
Sport	Association des Randonneurs de la Druance	500 €	500 €	500 €
Sport	CAP Condé	1 100 €	1 100 €	1 100 €
Sport	Cercle des Escrimes de la Druance	500 €	500 €	500 €
Sport	Club Pugilistique Condéen	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Sport	Condé-sur-Noireau Judo	3 200 €	4 000 €	3 500 €
Sport	Dumont d'Urville (la)	5 000 €	7 000 €	5 000 €
Sport	ECC	2 500 €	3 500 €	2 500 €
Sport	Ecurie de la Suisse-Normande	5 000 €		
Sport/Culture	FJEP	10 000 €	13 000 €	12 000 €
Sport	FMCN (foot masculin et féminin)	22 000 €	22 000 €	22 000 €
Sport	Gym détente	100 €	300 €	300 €
Sport	Handi Antéol	500 €	4 300 €	500 €
Sport	Lénault Vélo	200 €	300 €	300 €
Sport	SLSN	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Sport	Les Tritons	1 000 €	1 500 €	1 500 €
Sport	Tennis Club	13 000 €	8 500 €	8 500 €
Sport/Culture	TOTAL	74 600 €	76 900 €	68 600 €
	TOTAL	91 150 €	111 328 €	86 750 €

Service	Nom	Voté en 2021	Demande 2022	Proposition 2022
Social	CCAS	199 000 €	219 000 €	226 350 €
Social	TOTAL	199 000 €	219 000 €	226 350 €

Subventions exceptionnelles

Service	Nom	Voté en 2021	Demande 2022	Proposition 2022
Environnement	La Belle Abeille du Noireau		700 €	700 €
Animation/Loisirs	Amicale des Pompiers Concert au Cinéma		1 500 €	1 500 €
Scolaire	Coopérative Terre Adélie Classe de Mer		3 180 €	3 180 €
Scolaire	Coopérative Terre Adélie Sortie Zoo		500 €	500 €
Scolaire	Coopérative Jules Verne Projet Eau et Recyclage		500 €	500 €
Scolaire	EPE ecole des Parents et des éducateurs de l'Orne	1 000 €	2 000 €	1 000 €
	TOTAL		8 380 €	7 380 €

► **Les charges financières (chapitre 66) : 345 684 €**

Il s'agit des intérêts payés dans le cadre de la charge de la dette.

Ce chapitre est en très nette augmentation en 2022 car il comprend les intérêts des emprunts rétrocedés par l'intercommunalité dans le cadre des transferts de compétence opérés en 2017. Il y a donc 5 années d'intérêts pour ces emprunts en plus de ceux de 2022.

Cette somme est financée grâce à une provision correspondante effectuée chaque année depuis 2017.

Par arrêté du 31 décembre 2021, le Préfet a établi la répartition des emprunts entre les communes.

Depuis 2017, IVN a renégocié deux prêts, il restera à intégrer les frais de renégociation.

Evolution de l'annuité de la dette avant reprise des emprunts « IVN »

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 1er janvier
2020	462 627,68 €	116 664,30 €	345 963,38 €	3 140 991,99 €
2021	450 015,02 €	109 026,14 €	340 988,88 €	2 795 028,61 €
2022	307 583,77 €	100 367,24 €	207 216,53 €	2 454 039,73 €

Evolution de l'annuité de la dette avec reprise des emprunts « IVN »

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 1er janvier
2022	431 793,65 €	137 278,24 €	294 515,41 €	3 964 307,54 €
2023	431 263,82 €	126 248,94 €	305 014,88 €	3 669 792,13 €
2024	425 638,97 €	114 859,58 €	310 779,39 €	3 364 777,25 €
2025	411 653,32 €	104 226,40 €	307 426,92 €	3 053 997,86 €
2026	411 336,16 €	92 703,42 €	318 632,74 €	2 746 570,94 €
2027	411 075,96 €	80 805,07 €	330 270,89 €	2 427 938,20 €
2028	380 074,39 €	68 450,03 €	311 624,36 €	2 097 667,31 €
2029	379 833,54 €	56 914,50 €	322 919,04 €	1 786 042,95 €
2030	379 516,46 €	44 868,53 €	334 647,93 €	1 463 123,91 €
2031	390 936,77 €	32 397,52 €	358 539,25 €	1 128 475,98 €
2032	327 825,68 €	19 448,96 €	308 376,72 €	769 936,73 €
2033	74 461,20 €	8 243,73 €	66 217,47 €	461 560,01 €
2034	61 206,29 €	7 140,15 €	54 066,14 €	395 342,54 €
2035	58 847,57 €	6 180,79 €	52 666,78 €	341 276,40 €
2036	58 847,57 €	5 219,44 €	53 628,13 €	288 609,62 €
2037	58 847,57 €	4 238,88 €	54 608,69 €	234 981,49 €
2038	58 847,57 €	3 238,75 €	55 608,82 €	180 372,80 €
2039	58 847,57 €	2 218,64 €	56 628,93 €	124 763,98 €
2040	63 969,87 €	1 178,11 €	62 791,76 €	68 135,05 €
2041	5 357,24 €	13,95 €	5 343,29 €	5 343,29 €

► **Les charges spécifiques (chapitre 67) : 5 000 €**

Il s'agit là d'une provision en cas d'annulation d'un titre sur un exercice antérieur.

► **Les dotations aux provisions et dépréciations (chapitre 68) : 16 000 €**

La principale provision concerne le contentieux lié à la donation des tableaux de Monsieur GARRIDO.

1.2 Les recettes de fonctionnement

Il s'agit des produits qui donnent lieu à encaissement effectif (émission d'un titre de recette à l'encontre d'un tiers) mais aussi des recettes d'ordre (pas d'encaissement réalisé).

Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	CA 2021	BP 2022
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 031 589,91	1 031 589,91	1 042 605,15
13	Atténuations de charges	175 000,00	113 575,77	130 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 830,00	54 302,41	80 125,55
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	666 000,00	684 387,00	613 000,00
73	Impôts et taxes	2 274 150,00	2 469 242,57	2 230 616,00
73	Fiscalité locale	2 899 494,00	2 976 642,32	2 929 274,00
74	Dotations et participations	2 048 715,00	2 097 701,25	1 995 506,00
75	Autres produits de gestion courante	105 000,00	165 240,25	104 999,30
77	Produits spécifiques (exceptionnels)	3 000,00	170 497,78	3 954,00
78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	564 920,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 253 778,91	9 763 179,26	9 695 000,00

► Le résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)

Il est proposé pour l'excédent dégagé en 2021 pour un montant cumulé de 1 991 303.74 € d'en reporter une partie pour 1 042 605.15 € et d'en affecté le solde en investissement soit 948 698.59 € afin de financer en partie les investissements.

► Atténuations de charges (chapitre 013) : 130 000 €

Ce chapitre comprend notamment le remboursement des arrêts maladie et des indemnités journalières.

► Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) : 80 125.55 €

Ce chapitre concerne les travaux en régie (prévision à 50 000 €) et les amortissements des subventions (30 125.55 €).

► Les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) : 613 000 €

Ces recettes concernent les redevances d'occupation du domaine public (réseaux, terrasses des cafés et restaurants, locations de salles municipales, aire de camping), les recettes de cantine, crèche, les participations des communes aux frais de scolarité, les concessions de cimetières, la refacturation des charges de fonctionnement de la voirie et de l'éclairage publics des zones d'activités à IVN, le remboursement du personnel mis à disposition de la CDC ou de budgets annexes ou CCAS.

► Impôts et taxes (comptes 732) : 2 230 616 €

Il s'agit pour la plus importante des sommes (2 106 766 €) de l'attribution de compensation reversée par l'intercommunalité qui perçoit la fiscalité économique. Il est rappelé que dans le cadre de l'instauration du régime de la Fiscalité professionnelle unique (FPU), la communauté de communes s'est substituée aux communes pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle : CFE, CVAE, TASC0M, IFER.

L'attribution de compensation connaît une diminution du fait du transfert de la compétence « Mobilité » à IVN (baisse de 7 972 €).

Figure aussi le FNGIR, fonds versé par l'Etat et issu de la réforme de la taxe professionnelles au début des années 2010.

L'autre recette de ce chapitre, les droits d'enregistrement, connaît une augmentation du fait du dynamisme de l'immobilier.

► **Fiscalité Locale (comptes 731) : 2 929 274 €**

D'une part, il s'agit du produit des 2 taxes locales directes sur lesquelles le Conseil municipal vote les taux (taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) et d'autre part, du produit issu de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties pour compenser la suppression de la taxe d'habitation.

Rappelons que la réforme de la fiscalité locale prévoit le second volet de la suppression de la taxe d'habitation.

Depuis 2020, 80 % des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale.

Pour les 20% des ménages payant encore cet impôt, l'allègement a été de 30 % en 2021, et sera de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Pour rappel, le schéma de la réforme est le suivant :

- transfert aux communes dès le 1^{er} janvier 2021 de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- compensation aux communes, par l'État, de la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée, avec l'activation d'un «mécanisme correcteur », afin de neutraliser les écarts de compensation ;
- affectation aux intercommunalités et aux départements d'une fraction de TVA ;
- création de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), qui resteront imposées selon les modalités actuelles ;
- maintien de la TH sur les logements vacants ;

Considérant que la commune n'augmente pas les taux par rapport à 2021, il convient de voter les taux suivants :

Année	Taux communal TFB	Taux communal TFNB
2021	41.23	33.59
2022	41.23	33.59

► **Dotations et participations (chapitre 74) : 1 995 506 €**

Dans le PLF 2022, l'Etat s'engageait à maintenir globalement, pour 2022, le montant des dotations sur le plan national et à augmenter les dotations de péréquation (DSU et DSR de +190 M € soit 95 M € chacune). Néanmoins, Condé en Normandie voit sa population baisser depuis plusieurs années, ce qui se répercute sur les dotations qu'elle perçoit de l'Etat. Les montants de dotations n'ont pas encore été notifiés par l'état, aussi il a été prévu une dotation avec une baisse de 30 000 €.

► **Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 104 999.30 €**

Ce sont les loyers des propriétés de la commune.

► **Produits spécifiques (chapitre 77) : 3 954 €**

Il s'agit d'une prévision pour d'éventuelles annulations de mandats.

► **Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (chapitre 78) : 564 920 €**

D'un montant conséquent en 2022, ce chapitre permet de faire face au paiement des annuités depuis 2017 des emprunts d'IVN qui sont « rétrocedés » à la commune cette année. Une provision avait été constituée chaque année à hauteur des échéances des emprunts.

2) La section d'investissement

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	CA 2021	RAR	Nouvelles inscriptions	BP 2022
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	1 008 731,09	1 008 731,09	0,00	139 552,88	139 552,88
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 830,00	54 302,41	0,00	80 125,55	80 125,55
041	Opérations patrimoniales	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 400,00	29 372,57	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	348 640,00	347 613,99	0,00	650 900,00	650 900,00
20	Immobilisations incorporelles	94 800,00	11 222,18	63 270,00	35 000,00	98 270,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 190 320,76	429 731,04	120 995,19	871 193,18	992 188,37
23	Immobilisations en cours	1 932 930,93	647 921,20	893 131,52	1 800 328,27	2 693 459,79
27	Autres immobilisations financières	307 100,00	307 098,09	0,00	10 810,00	10 810,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 967 752,78	2 840 992,57	1 077 396,71	3 677 909,88	4 755 306,59

Chapitre	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	CA 2021	RAR	Nouvelles inscriptions	BP 2022
021	Virement de la section de fonctionnement	900 000,00	0,00	0,00	993 000,00	993 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	167 790,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	176 100,00	310 962,22	0,00	240 000,00	240 000,00
041	Opérations patrimoniales	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 715 673,10	1 979 245,43	0,00	1 116 698,59	1 116 698,59
13	Subventions d'investissement	1 203 189,68	204 292,04	968 251,00	458 796,00	1 427 047,00
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00	201 940,00	0,00	750 000,00	750 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	198 561,00	198 561,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 967 752,78	2 701 439,69	968 251,00	3 787 055,59	4 755 306,59

	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0,00	-139 552,88			0,00
--	----------------------------------	-------------	--------------------	--	--	-------------

2.1 Les dépenses d'investissement

► Solde d'exécution de la section d'investissement (chapitre 001) : 139 552.88 €

Il s'agit du déficit de la section de l'exercice 2021.

► Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) : 80 125.55 €

Les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes. C'est pourquoi on retrouve ici le même montant qu'en recette de fonctionnement avec notamment les amortissements des subventions.

► Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 650 900 €

Cette somme correspond au remboursement du capital des emprunts.

► Immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 35 000 € (nouvelles inscriptions)

Il s'agit de crédits inscrits pour mener des études sur le bâtiment du marché couvert (relevé topographique, relevé du bâtiment existant avec coupes..., diagnostic des structures (portance, état de conservation), diagnostic amiante, plomb, termites, sondages géotechniques pour connaître le niveau et la nature des fondations et du sol).

► Subventions d'équipement versées (chapitre 204) : 90 000 €

Comme évoqué au conseil municipal du 28 février 2022, en raison du projet de convention de fourniture de repas pour les écoles de Condé en Normandie par le collège, la ville va participer aux investissements nécessaires à l'aménagement de la cuisine du collège.

► **Immobilisations corporelles (chapitre 21) : 871 193.18 € (nouvelles inscriptions)**

Ce montant représente les nouvelles inscriptions pour des acquisitions de terrains, plantations, achat de matériel, mobilier... Un tableau récapitulatif figure ci-dessous et le détail est en annexe n°2.

► **Immobilisations en cours (chapitre 23) : 1 800 328.27 € (nouvelles inscriptions)**

Un tableau récapitulatif figure ci-dessous et le détail est en annexe n°2.

► **Autres immobilisations financières (chapitre 27) : 10 810 €**

Régularisation d'écritures d'avance de trésorerie pour le budget de lotissement Condé.

Détail des chapitres 20, 21 et 23 ci-dessous (propositions nouveaux crédits) :

CHAPITRE	COMPTE	OBJET	MONTANT
20	2031	Etudes vestiaires la conterie	5 000,00
20	2031	Etudes Bâtiment Marché couvert	30 000,00
204	204131	Participation aux frais équipements cuisine département	90 000,00
20	2111	Acquisitions immobilières	271 000,00
21	2121	Plantations	17 000,00
21	2138	Autres constructions : travaux kiosque, local SDF	65 000,00
21	2158	Achat de matériel (perceuse, ridel camion, bol de bétonnière, herse...)	38 700,00
21	2181	Réseaux et téléphonie	99 226,00
21	2188	Autres immobilisations corporelles (bancs, poubelles, défibrillateurs, chalet Noël...)	111 857,18
21	21311	Constructions bâtiments publics (Mairies...)	4 100,00
21	21318	Constructions autres bâtiments publics (Pôle Victor Hugo, Média...)	8 500,00
21	21321	Porte local SDF	1 500,00
21	21621	Acquisition œuvres	1 000,00
21	21828	Achat véhicule	23 000,00
21	21831	Informatique dans les écoles	52 000,00
21	21838	Autres matériels informatiques	119 000,00
21	21841	Matériel de bureau et scolaire	2 500,00
21	21848	Autres matériels de bureau et mobilier	55 810,00
21	215738	Autre matériel et outillage de voirie (signalisation de chantier)	1 000,00
23	2312	Agencement et aménagement de terrain (Sol terrains tennis, mur)	42 000,00
23	2313	Travaux local Aux Fringues	20 000,00
23	2313	Piliers Tribune Gossart	20 000,00
23	2313	Couverture école maternelle SGDC Versant Ouest	52 000,00
23	2313	Maison France Service Travaux	225 000,00
23	2313	Isolation Gymnase Gossart	300 000,00
23	2313	Rénovation logements	25 000,00
23	2313	Travaux bâtiments mairies déléguées	69 104,71
23	2313	Pôle culturel rénovation énergétique Victor Hugo	44 523,56
23	2313	Clocher St Sauveur	476 000,00
23	2313	Domaine Pontécoulant (alarme, porte, portail...)	50 000,00
23	2313	Ponton Parc M Piard	10 000,00
23	2313	Travaux Eglises	60 000,00
23	2315	Défense Incendie	50 000,00
23	2315	Programme annuel Eclairage Public	100 000,00
23	2315	Programme annuel voiries	255 200,00
23	2316	Restauration œuvres	1 500,00
		TOTAL	2 796 521,45

2.2 Les recettes d'investissement

► Virement de la section de fonctionnement (compte 021) : 993 000 €

Il s'agit d'autofinancement.

► Produits des cessions d'immobilisations (chapitre 024) : 30 000 €

Le chapitre ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats mais permet de prévoir au budget les produits des cessions d'immobilisations en recettes de la section d'investissement.

L'ensemble des opérations de cession exécutées aux articles 192, 2, 675, 676, 775 et 776 ne figure pas au stade de la prévision budgétaire. Seul le montant prévu du prix de cession de l'immobilisation est inscrit en recette de la section d'investissement du budget au chapitre 024.

► Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) : 240 000 €

Même principe pour ces écritures d'ordre, le même montant figure en dépenses de fonctionnement. Pour mémoire, ce sont les amortissements des immobilisations. Là aussi, les amortissements génèrent de l'autofinancement.

► Dotations, fonds divers et réserve (chapitre 10) : 1 116 698.59 €

Ce chapitre comprend :

- L'affectation de résultat 2021 : 948 698.59 €
- Le FCTVA : 150 000 €
- Les taxes d'aménagement : 18 000 €

► Subventions d'investissement (chapitre 13) : 458 796 €

Sont inscrites les subventions allouées pour :

- la restauration du clocher : Etat : 155 000 €, Département : 100 000 €
- la Maison France Services : complément du Département : 78 000 €, Etat pour 17 960 €
- l'achat de matériel pour la crèche : CAF pour 15 000 €,
- la restauration du pôle Victor Hugo : Etat : 38 000 €.
- L'étude Marché couvert : complément de l'Etat pour 4 836 €
- Des travaux au domaine de Pontécoulant : prévision d'une subvention exceptionnelle du Département pour 50 000 €

► Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 750 000 €

Il est proposé d'équilibrer la section d'investissement avec l'inscription d'un emprunt de 750 000 €.

► Autres immobilisations financières (chapitre 27) : 198 561 €

Au fur et à mesure de la vente des terrains à construire, les budgets annexes vont rembourser le budget principal des avances trésorerie.

Lotissement Le Perreux : 97 5019.62 € (en considérant que tous les terrains seraient vendus)

Lotissement Route des Isles : 101 042.17 € (en considérant que 3 terrains seraient vendus).

LES BUDGETS ANNEXES

∟ **Budget Annexe Assainissement collectif et non collectif**

Le budget 2022 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 774 723.50 €

Section d'investissement : 951 940.00 €

Budget Annexe Cuisine Centrale

Le budget 2022 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 610 360.00 €

Section d'investissement : 88 986.35 €

∟ **Budget Annexe Lotissements Condé**

Le budget 2022 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 63 584.30 €

Section d'investissement : 65 480.92 €

∟ **Budget Annexe Lotissement Champ des Trois Passes**

Le budget 2022 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 313 064.54 €

Section d'investissement : 313 064.54 €

∟ **Budget Annexe Lotissement Le Perreux**

Le budget 2022 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 174 547.41 €

Section d'investissement : 97 519.62 €

∟ **Budget Annexe Lotissement Route des Isles**

Le budget 2022 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 160 252.75 €

Section d'investissement : 163 702.17 €

∟ **Budget Annexe Centre Aquatique**

Le budget 2022 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 711 880.00 €

Section d'investissement : 105 795.41 €

∟ **Budget Annexe Production d'Electricité**

Le budget 2022 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 25 270.33 €

Section d'investissement : 55 020.00 €